

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 2
BUDGET PRINCIPAL 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le 8 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, LUCAS André, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, MIRABILE Noëlle, SURRE Line.

Absente excusée : MME SIMON Jennifer.

Secrétaire de séance : MME CALON Mauricette

Procuration de MME SIMON à MME CALON.

Convocation en date du 2 décembre 2022

Membres en exercice 14, présents 13, absent excusé 1.

Voix pour 13, contre 0, abstention 0

Monsieur le Maire propose au Conseil la décision modificative suivante au budget principal 2022, dans le but d'intégrer les dépenses de l'aire de lavage des pulvérisateurs

Investissement – Dépenses

Art 2135/041	installations	275 754.61 €
--------------	---------------	--------------

Investissement – Recettes

Art 1321/041	état	45 529.17 €
Art 1323/041	départements	8 231.45 €
Art 1327/041	budget communautaire	86 430.25 €
Art 2313/041	constructions	138 563.74 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les écritures modificatives ci-dessus listées :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois en an susdits.

Le Maire,
Guy ROUCAYROL

